

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-09

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : REVISION DES TARIFS D'INTERVENTIONS TECHNIQUES ET DE MISE A DISPOSITION

Au vu des hausses des couts de fonctionnement, liées d'une part à l'augmentation des charges de la rémunération des personnels communaux, et d'autre part à la hausse des prix des matières premières, des services et des fournitures, il est nécessaire de réviser les tarifs des mises à disposition de personnel et des tarifs d'intervention des services techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les tarifs d'intervention et de mise à disposition proposés ci-après :

Frais de personnels (en sus des frais liés aux matériels)			
	<i>Cout horaire</i>	<i>Cout 1/2 journée</i>	<i>Cout 1 journée</i>
Intervention d'un agent de catégorie B	32.00 euros		
Intervention d'un agent de catégorie C	21.00euros		
Frais pour intervention de matériels			
	<i>Cout horaire</i>	<i>Cout 1/2 journée</i>	<i>Cout 1 journée</i>
Camionnette (sans chauffeur)	10.00 euros		
Tractopelle	35.00 euros		
Bus communal (sans conducteur et hors carburant)		100.00 euros	200.00 euros
Bus communal - Cout carburant et entretien	0.50 euros par kilomètre		

- Dit que ces tarifs d'intervention et de mise à disposition annulent et remplacent les tarifs pris par délibération du 12 décembre 2018,
- Dit qu'ils entreront en vigueur au 1er aout 2023,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

